

Etat des marais d'importance nationale de Suisse en 2017

30 ans de votation de Rothenthurm



Marais de Rothenthurm. Photo: Albert Marty

Le 6 décembre 1987, 57,8% des votants ont accepté une protection efficace des marais et des sites marécageux. Seuls trois cantons (Schwyz, Thurgovie et Valais) s'y sont opposés.

Depuis, il est écrit dans la Constitution fédérale :

Art. 78 al. 5 Cst. : Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles.

Le présent rapport analyse la situation actuelle des marais d'importance nationale, 30 ans après la votation et l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel.

L'inventaire des bas-marais d'importance nationale comprend 1268 objets, celui des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale 551 objets.

Résumé

En 2007, 20 ans après l'entrée en vigueur de la protection de marais par la Constitution, l'OFEV avait décrit, en se basant sur une étude détaillée, l'état des marais de la manière suivante¹ :

Cette première évaluation démontre que, si la surface des milieux protégés n'a pas diminué, l'état général de ces derniers n'en est pas moins préoccupant : assèchement et augmentation du taux d'éléments nutritifs conduisent vers une perte des caractéristiques typiques de ces milieux, naturellement très acides pour les hauts-marais et pauvres en matières nutritives.

Il fallait donc clarifier si, sur la base de l'état préoccupant constaté à l'époque, les mesures nécessaires avaient été prises ces dix dernières années pour remettre les marais dans leur état constitutionnel. Le contraire est le cas, comme le montre l'analyse de 2017² :

De premiers résultats du suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse indiquent que cette tendance négative se poursuit : les marais contiennent plus de nutriments et ils deviennent plus secs et plus denses. L'embuissonnement progresse dans deux tiers des bas-marais environ et ce processus est particulièrement marqué en altitude : dans les marais situés au-dessus de 1 000 m, il est en moyenne cinq fois plus rapide que sur les autres sites. L'embuissonnement indique que les sites sont laissés à l'abandon ou utilisés de manière inadaptée.

Non seulement l'état constitutionnel des marais n'a pas été rétabli, mais en plus il n'a pas pu être maintenu dans l'état déjà préoccupant d'il y a dix ans. L'évolution négative s'est poursuivie. **La qualité des marais de Suisse est plus éloignée que jamais d'un état constitutionnel.**

¹Klaus G. (éd.) 2007 : État et évolution des marais en Suisse. Résultats du suivi de la protection des marais. État de l'environnement n° 0730. Office fédéral de l'environnement, Berne. 97 pp.

²OFEV (éd.) 2017 : Biodiversité en Suisse : état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité. État : 2016. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1630, 60 p.

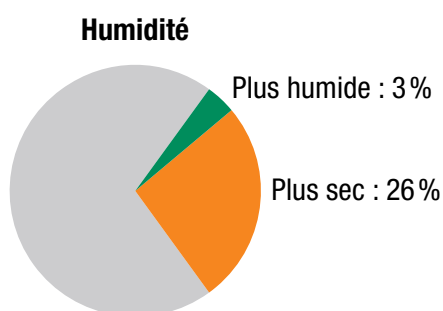
1. Malgré la protection constitutionnelle, les marais de Suisse sont gravement menacés

Dans les paragraphes suivants, quatre facteurs importants pour les marais sont analysés. L'analyse « Evolution jusqu'en 2006 » (diagramme circulaire de gauche) est basée d'une part sur le rapport sur l'état des marais¹, dans lequel l'OFEV résume les évolutions les plus importantes du contrôle de l'efficacité de la protection des marais en Suisse entre le premier relevé de 1997/2001 et le deuxième relevé de 2002/06. D'autre part, des résultats d'un autre relevé 2003/2010 sont utilisés pour l'analyse « Evolution jusqu'en 2010 » (graphique à barre de droite). De nouveaux relevés ont été effectués depuis, mais n'ont été publiés que dans les grandes lignes (page 2).

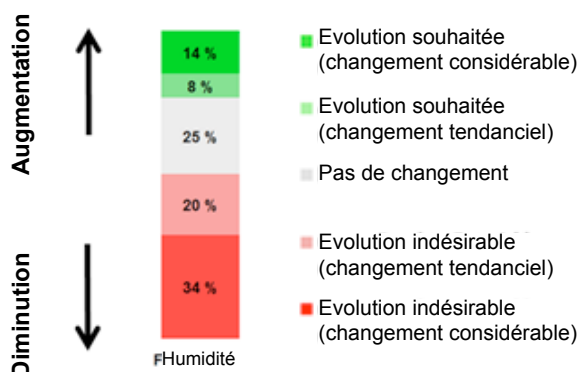
Trop peu d'eau

Un régime hydrologique intact est vital pour les marais. Mais en 2006 déjà, plus d'un quart des marais (26%) avait trop peu d'eau. L'évolution jusqu'en 2010 montre que dans 22% des marais, le régime hydrologique a certes été amélioré, mais qu'en même temps dans plus de la moitié des marais, il y a considérablement (34%) ou tendentiellement trop peu d'eau.

Evolution jusqu'en 2006



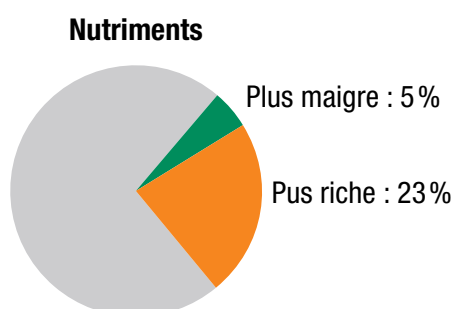
Evolution jusqu'en 2010



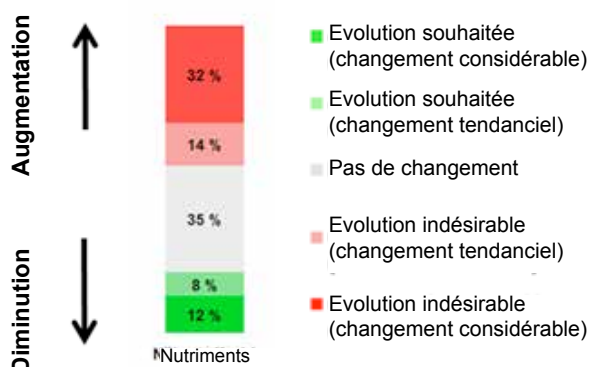
Trop de nutriments

Les marais sont naturellement pauvres en nutriments. L'apport de nutriments des parcelles voisines ou de l'air détruit les marais. Lors du relevé de 2006, un quart des marais (23%) était trop chargé en nutriments (eutrophe). L'évolution jusqu'en 2010 montre certes un développement vers un état plus pauvre en nutriments pour 20% des marais, mais pour pratiquement la moitié des marais (48%), on constate une augmentation de la charge en nutriments.

Evolution jusqu'en 2006



Evolution jusqu'en 2010

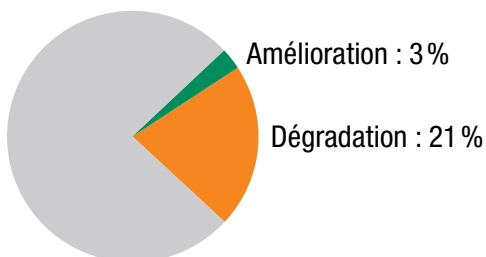


Recul de la tourbe

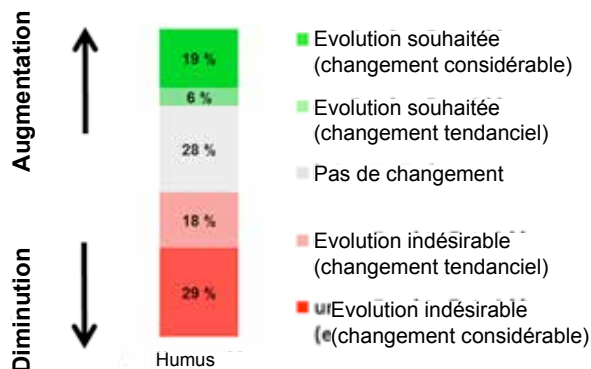
La tourbe est produite lors d'un processus extrêmement lent d'accumulation de matériel organique peu ou pas décomposé dans les marais. De nombreuses espèces spécialisées des marais vivent sur la tourbe. L'évolution jusqu'en 2006 montre que le processus de formation de tourbe était perturbé dans un quart des marais (21%). Jusqu'en 2010, cette évolution négative avait touché près de la moitié des marais (47%). Seul pour un quart des marais (25%) la situation s'est améliorée.

Evolution jusqu'en 2006

Processus turfigène (Teneur en humus)



Evolution jusqu'en 2010

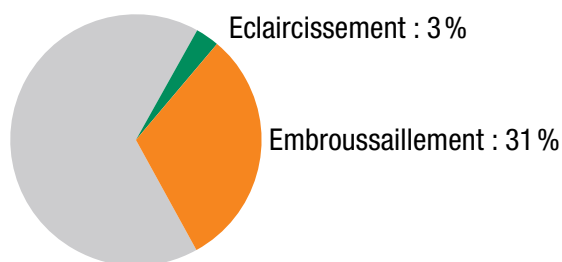


Fort embuissonnement

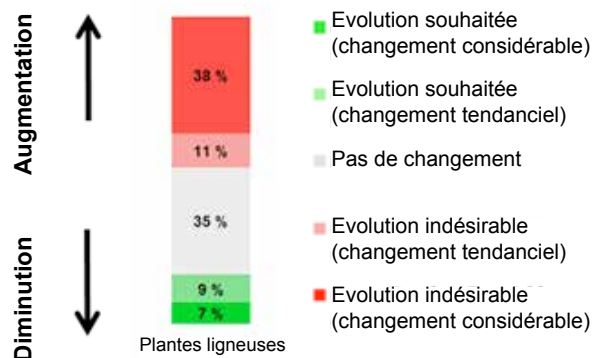
Lorsque des buissons et des arbres se développent fortement dans les marais, cela indique un régime hydrologique perturbé et/ou un entretien insuffisant (p. ex. fauche). L'embuissonnement change radicalement le marais, car il conduit à un assèchement supplémentaire et, en raison du manque d'ensoleillement, à une disparition des plantes typiques des marais. En 2006, environ un tiers des marais (31%) était embuisonné. L'évolution jusqu'en 2010 était négative dans près de la moitié des marais (49%); dans 16% seulement, une amélioration avait eu lieu.

Evolution jusqu'en 2006

Part des plantes ligneuses



Evolution jusqu'en 2010



2. Les marais font partie des habitats les plus menacés de Suisse

Il ressort de l'évaluation la plus actuelle sur l'état de la biodiversité de Suisse³ que les marais comptent parmi les habitats particulièrement menacés de notre pays – la protection spécifique par la Constitution n'est de loin pas encore mise en oeuvre sur l'ensemble des surfaces.

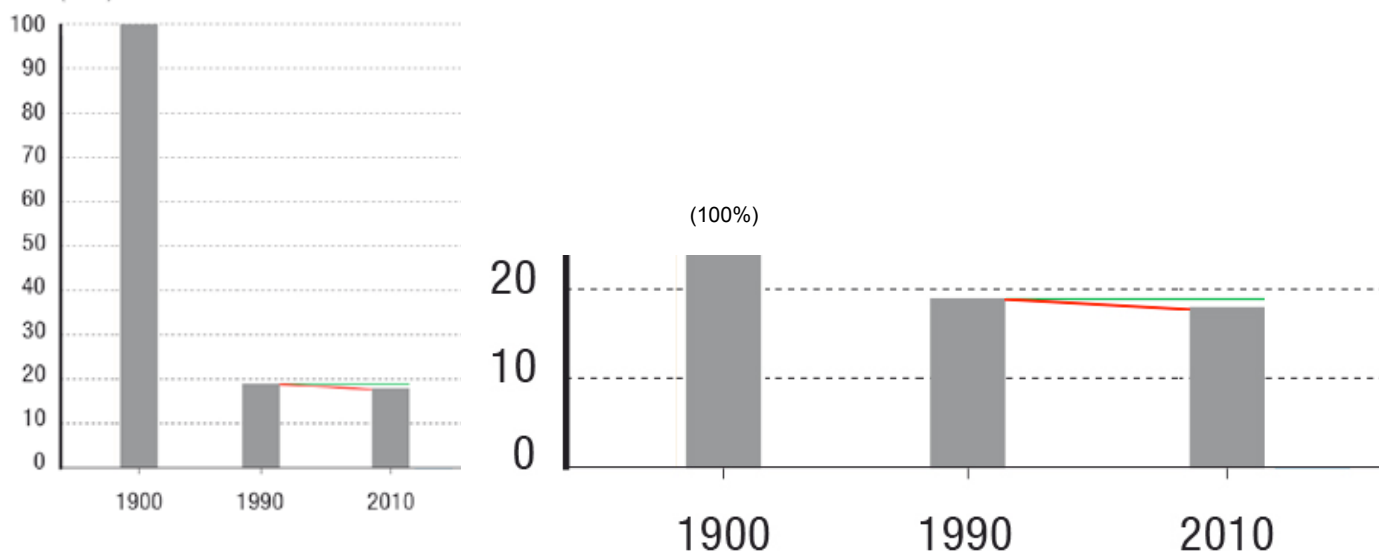
De la page 7 : Avant-propos

Des milieux naturels de grande valeur, comme par exemple les prairies sèches et **les hauts-marais**, continuent de régresser à la fois en superficie et en qualité.

Le graphique 18 en page 19 sert d'illustration : A droite une vue détaillée (les lignes verte et rouge ont été ajoutées, les autres habitats ont été laissés de côté).

Le graphique montre que même après 1990, la surface des marais (en gris) a encore visiblement diminué. La ligne verte représente une surface équivalente, la rouge l'évolution effective avec une diminution de la surface.

Part de la surface par rapport à 1900
(en %)



De la page 10 : Fortes atteintes dans les eaux et les zones humides

La proportion de milieux naturels et d'espèces menacés est particulièrement élevée dans les eaux ainsi que dans les zones humides. Au cours du siècle dernier, la plupart des petits plans d'eau et **des marais situés en zone agricole ont été asséchés.**

De la page 22 : Effets à grande échelle des apports azotés locaux

Transportés dans l'air, ces composés azotés réactifs atteignent des écosystèmes sensibles même éloignés. Ainsi, on observe des charges excessives d'azote atmosphérique dans 100 % des hauts-marais, 84 % des bas-marais, 42 % des prairies et pâturages secs ainsi que 95 % des forêts.

³OFEV (éd.) 2017 : Biodiversité en Suisse : état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité. État : 2016. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n° 1630, 60 p.

De la page 43 : La situation des plantes vasculaires se dégrade

On trouve des espèces menacées dans tous les milieux naturels. Leur proportion est particulièrement élevée dans leurs milieux naturels typiques, à savoir, selon les espèces, les eaux, les berges et **les marais**, les prairies sèches de basse altitude, les champs de grande culture et les vignobles.

Des pages 49/50 : La qualité des biotopes d'importance nationale est en recul

Le régime hydrologique de nombreux marais protégés est toujours perturbé par des infrastructures de drainage (fossés et autres). Des modifications notables se produisent dans la végétation dès que le régime hydrologique **d'un marais** change ne serait-ce que faiblement : là où le milieu naturel est perturbé, des espèces typiques des stations sèches se développent et altèrent la végétation caractéristique des marais.

Dans le cadre du suivi des effets de la protection **des marais**, on a constaté entre les périodes de contrôle 1997 / 2001 et 2002 / 2006 un assèchement prononcé sur plus d'un quart des sites, une nette augmentation des apports en nutriments sur un quart des sites, un développement des ligneux sur près d'un tiers des sites et une diminution de la couche d'humus sur un cinquième des sites. Du fait de cette baisse de qualité, la superficie des **hauts-marais** rapportée à la superficie totale **des marais** a reculé de 10 % entre les deux périodes de contrôle. De premiers résultats du suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse indiquent que cette tendance négative se poursuit : les marais contiennent plus de nutriments et ils deviennent plus secs et plus denses. L'embuissonnement progresse dans deux tiers des bas-marais environ et ce processus est particulièrement marqué en altitude : dans les marais situés au-dessus de 1 000 m, il est en moyenne cinq fois plus rapide que sur les autres sites. L'embuissonnement indique que les sites sont laissés à l'abandon ou utilisés de manière inadaptée.

(Egalement cité dans le résumé de ce rapport en page 2)

De la page 52 : Défis dans la protection et l'entretien

Pour que les aires protégées puissent remplir leur fonction, il faut souvent les régénérer et les revaloriser. Les experts estiment qu'il est nécessaire d'assainir 79 % des hauts-marais, 30 % des bas-marais, 30 % des zones alluviales, 25 % des sites de reproduction de batraciens et 20 % des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Il est important en outre que ces biotopes bénéficient d'un entretien approprié.

Selon une enquête menée par l'OFEV auprès des cantons en 2014, la protection juridique et l'entretien des objets inscrits dans un inventaire de biotopes sont assurés pour seulement 58 % des sites. Les marais sont les biotopes pour lesquels la mise en oeuvre est la plus avancée : 91 % des hauts-marais et 79 % des bas-marais sont dotés d'un statut de protection et d'un plan d'entretien (Remarque de la rédaction du présent rapport : selon la Constitution, il faudrait 100 %).

Toutefois, les zones tampons prescrites par la loi sont souvent insuffisantes : d'après l'enquête auprès des cantons, 11 % des bas-marais et 7 % des hauts-marais n'ont pas de zones tampons trophiques suffisantes. (Remarque de la rédaction du présent rapport : selon la Constitution, il faudrait 0 %).

3. Grands impacts négatifs sur les marais


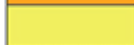
L'évaluation qualitative des impacts sur les bas- et hauts-marais montre la grande pression exercée sur les marais. L'illustration ci-dessous indique l'étendue des atteintes et la tendance future si aucune mesure n'est prise.

Aux quatre facteurs importants déjà nommés au chapitre 1 « trop peu d'eau », « trop de nutriments », « recul de la tourbe » et « fort embuissonnement » s'ajoutent selon cette analyse la fragmentation et l'isolation des marais.

BM : bas-marais HM : haut-marais

Atteintes	BM	HM
Charge en matières		
Eutrophisation	↗	↗
Arrosage (système de gicleurs)		
Apport de polluants (pesticides, micro-polluants)	↗	↗
Atteintes biologiques		
Expansion d'espèces non indigènes à la station	↗	⇒
Expansion de néobiontes	↗	↗
Enfrichement (uniformisation de la végétation)	↗	
Embuissonnement, reboisement	↗	↗
Manque de structures	↗	⇒
Manque de stades de succession		
Fragmentation, isolation	↗	↗
Atteintes physiques		
Pression (atteinte mécanique)	⇒	⇒
Changements climatiques	↗	↗
Erosion	↗	↗
Bruit, lumière (dérangement de la faune)	↗	↗
Destruction mécanique	↗	↗
Obstacles	↗	↗
Utilisation non optimale	↗	↗
Assèchement		↗

Ampleur des atteintes (toute la Suisse)

	Grand (III)
	Moyen (II)
	Petit (I)
	Pas pertinent (-)

Evolution future sans contremesures adéquates

↗	augmentation
⇒	stable
↘	diminution

¹BIOP Support (2012): Biotop von nationaler Bedeutung. Konzept zur Aufwertung der Biotop von nationaler Bedeutung. BAFU, Bern. 31 Seiten. (Les couleurs ont été adaptées dans l'illustration).

4. Documentation photo



Constructions trop proches d'un bas-marais d'importance nationale.



Fauche trop précoce d'un bas-marais (ici juillet). Les bas-marais sont souvent coupés trop tôt et trop bas, ce qui a des impacts négatifs sur les oiseaux nicheurs et les insectes.



Les cabanes pour les loisirs en plein milieu d'un marais provoquent des dérangements.



Fossés trop profonds qui assèchent les marais – le dépôt de matériel détruit aussi le marais.



Reboisement progressif d'un marais.



Autour de ce marais, il n'y a aucune zone tampon pour les nutriments. De nombreux marais n'ont pas non plus de zone tampon hydrologique ou faunistique pour empêcher les dérangements.



Un fumage du marais et de la zone tampon provoque leur destruction.



Dérangements au milieu du marais par des promeneurs à l'écart des chemins officiels.



Courlis cendré
Eteint en Suisse comme oiseau nicheur



Bécassine des marais
Pratiquement **éteinte** en Suisse comme oiseau nicheur



Armillaire des tourbières
Eteint en Suisse



Violette naine
Eteinte en Suisse



Fadet des tourbières
Eteint dans de nombreuses régions de Suisse

Toutes ces espèces sont ou étaient des habitants typiques des marais de Suisse. En raison de la destruction à grande échelle des marais et de l'état très préoccupant des surfaces restantes, elles ont totalement disparu de Suisse ou du moins d'une grande partie des régions de Suisse.



Meesie à longue soie
Eteinte en Suisse